

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Les dispensateurs de formation continue déclarés en région Centre en 2004

Décembre 2006



**Observatoire Régional
de la Formation et de l'Emploi**

Etude réalisée conjointement par :

DRTEFP Centre – Service régional de contrôle de la formation professionnelle (SRC)
Immeuble « Val de Loire »
4 passage de la Râpe – BP 24315
45043 ORLEANS Cedex 1
www.centre.travail.gouv.fr

GIP ALFA CENTRE – Pôle Observatoire régional de la formation et de l'emploi (ORFE)
10 rue Saint-Étienne
45000 ORLEANS
<http://www.alfacentre.org/orfe/htm/orfe.htm>

Direction de publication :

Jean-Claude GAPIN-FREHEL – Délégué général du GIP ALFA Centre

Réalisation :

Marie-Louise JACSON – Contrôleur du travail DRTEFP
Marie-lou.jacson@dr-centre.travail.gouv.fr

Caroline FRANCOIS – Chargée d'études ORFE
c.francois@alfacentre.org

Décembre 2006

Sommaire

▣	Introduction	4
	Encadrés :	
	Les obligations incombant aux dispensateurs de formation	5
	Les chiffres clés en 2004	6
▣	Les organismes de formation déclarés et actifs	
	Les organismes de formation par secteur juridique	7
	Les dispensateurs de formation et leur part de marché	9
▣	Les financements	
	Les origines de financement de la formation professionnelle	10
	Qui finance qui ?	11
	Ancienneté et activité principale des dispensateurs de formation	12
▣	Les publics et les stages de formation	
	Les stagiaires de la formation professionnelle continue	13
	Qui forme qui ?	14
	La durée moyenne des formations	14
	Les niveaux de formation des stages	16
	Les spécialités de formation	17
▣	Les intervenants	
	Les formateurs selon la nature de leur contrat	18
▣	La localisation de l'offre de formation en région	
	L'offre de formation dans les zones d'emploi	19

Introduction

Les dispensateurs de formation sont, quel que soit leur statut, assujettis à l'obligation de souscrire auprès des services de l'Etat (Direction Régionale du Travail, de l'Emploi, et de la Formation Professionnelle - Service Régional de Contrôle) une déclaration d'activité dans le cadre de la loi de Modernisation sociale du 17 janvier 2002. Elle se substitue à la simple déclaration d'existence ; Les dispensateurs de formation doivent produire leur déclaration dans les trois mois suivant la conclusion de la première convention ou du premier contrat de formation conclus sous leur responsabilité.

Ce support administratif permet d'avoir connaissance des caractéristiques des organismes de formation et en particulier de leurs moyens et de leur domaine d'intervention. Cette formalité n'a ni valeur d'agrément, ni de label. Les sous-traitants doivent également satisfaire à cette obligation dans la mesure où ils sont amenés à mettre en œuvre une activité formative quant bien même celle-ci est assurée pour le compte d'un autre prestataire de formation.

Ce formalisme obligatoire se double également de diverses autres obligations parmi lesquelles celle de produire annuellement un bilan pédagogique et financier (BPF) retraçant sous ces deux aspects l'activité de formation au titre du dernier exercice clos; Cependant si pendant deux années consécutives le bilan n'est pas retourné aux Services de l'Etat (DRTEFP - Service Régional de Contrôle) ou s'il ne fait apparaître aucune activité formative la déclaration devient caduque. (article L 920-4 du code du travail).

Les apports et les limites des bilans pédagogiques et financiers

Si les bilans pédagogiques et financiers permettent de connaître l'activité contractuelle de formation professionnelle sur le marché concurrentiel, en revanche ils ne retracent pas les formations réalisées en interne par les entreprises privées ou les administrations, ni l'activité réalisée directement par certains organismes et financée par une subvention spécifique (programme de formation subventionné par l'AFPA notamment). L'apprentissage ne fait pas non plus partie de ce champ car il relève de la formation initiale.

Les limites de l'analyse statistique locale en région Centre

De par sa situation géographique, la région Centre compte de nombreux stagiaires qui suivent des actions de formation réalisées par des organismes déclarés et implantés hors région, pour la plupart en Ile-de-France. Ces stagiaires, dont on ne connaît pas le nombre, ne sont donc pas comptabilisés dans les statistiques régionales. De même, des dispensateurs de formation qui dépendent d'organismes nationaux réalisent des stages en région Centre, mais leurs actions ne sont pas comptabilisées dans la région

A propos de l'étude

L'étude qui suit résulte de l'analyse d'informations issues des bilans pédagogiques et financiers de l'année 2004. Elle fait ressortir les points suivants :

- La répartition des organismes de formation qui sont déclarés et actifs et selon les catégories institutionnelles qui reposent sur l'origine statutaire,

répertoriant cinq secteurs : public et parapublic, consulaire, entreprise, associatif et privé lucratif, l'évolution 2003/2004

- les financements recouvrant l'origine des produits et l'évolution 2003/2004, la répartition des prestataires au vu du chiffre d'affaires et de l'ancienneté, la part des organismes de formation dont l'activité principale est la formation professionnelle continue, et ayant un chiffre d'affaire représentatif supérieur à 150 000 euros.
- Les publics et les formations regroupant les catégories de publics, l'évolution 2003/2004, la durée des formations, les niveaux et les spécialités de formation (les 10 principales de la région Centre)
- Les intervenants (sous contrat et les heures de formation en face à face pédagogique)
- La localisation de l'offre de formation en région Centre.

OBLIGATIONS INCOMBANT AUX DISPENSATEURS DE FORMATION

Code du travail

L 920-4 : Déclaration d'activité

L 920-4 : Mise en caducité, en cas de défaut de production du bilan pédagogique et financier ou si celui-ci est renseigné néant sur deux années consécutives

L 920-5 : Production du bilan pédagogique et financier

L 920-5-3 : Information des stagiaires : remise du règlement intérieur, du programme, de la liste des formateurs...

L 920-6 : Publicité : conditions de mise en œuvre

L 920-8 : Obligations comptables

L 920-13 : Stipulations obligatoires des contrats de formation conclus avec des personnes entreprenant à leurs frais et à titre individuel une action de formation

R 921-1 à R 921-6 : Conditions d'obtention du numéro de déclaration d'activité

R 921-7 : Bilan pédagogique et financier : contenu

R 922-1 à R 922- 2 : Elaboration du règlement intérieur

R 922-3 à R 922-7 : Droit disciplinaire

R 922-8 à R 922-12 : règlement intérieur et représentation des stagiaires

R923-1 à R 923-3 : obligations comptables des dispensateurs de formation de droit privé

CHIFFRES CLES

Année 2004

- ▣ Nombre d'organismes déclarés : 2029
- ▣ Nombre d'organismes actifs ayant produit un bilan pédagogique et financier : 1748
- ▣ Chiffre d'affaires (en euros) : 210 747 000 €
- ▣ Chiffre d'affaires (hors sous traitants) : 196 768 000 €
- ▣ Nombre de stagiaires : 476 347
- ▣ Volume des heures-stagiaires (en heures) : 26 995 000
- ▣ Durée moyenne des stages (en heures) : 56,7
- ▣ Nombre de formateurs : 5 943

Les organismes de formation déclarés et actifs

2029 organismes de formation déclarés en 2004
1748 prestataires de formation actifs en 2004

Le marché de la formation professionnelle continue est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'Administration (services régionaux de contrôle de la formation des DRTEFP) un bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue est l'activité principale (NAF 804C), les organismes d'enseignement et les écoles de conduites, mais aussi tous les organismes dispensateurs de formation continue dont ce n'est pas l'activité principale.

Les organismes de formation par secteur juridique

2 029 prestataires de formation ayant leur siège social d'activité en région Centre ont été déclarés au 31 décembre 2004 par les services de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (Service Régional de Contrôle de la Formation Professionnelle). On constate une légère baisse de 2,4% (soit 2080) depuis le 1^{er} janvier 2004 : 251 organismes de formation déclarés (article L 920 - 4 du Code du Travail) au cours de l'année, 75 cessations enregistrées et 227 organismes de formation mis en caducité (article L 920-5 du Code du Travail) du fait de la non production de bilan pédagogique et financier au cours de deux années consécutives ou de bilan ne retraçant aucune activité de formation.

1 748 organismes de formation ont produit leur bilan pédagogique et financier en 2004 (article L920-5, R921-7 du Code du Travail) contre 1 698 en 2003, soit une augmentation de 2,9%.

Répartition des organismes de formation déclarés et actifs par secteur en 2004

SECTEURS	ORGANISMES	DECLARES	ORGANISMES	ACTIFS
	Nombre	%	Nombre	%
Public parapublic	72	3,5	72	4,1
Consulaire	20	1	19	1,1
Entreprises	27	1,3	22	1,2
Associatif	497	24,5	423	24,2
Prive lucratif	1 413	69,6	1 212	69,4
TOTAL	2 029	100	1 748	100

Source : DRTEFP - données issues du fichier des bilans pédagogiques et financiers de l'année 2004

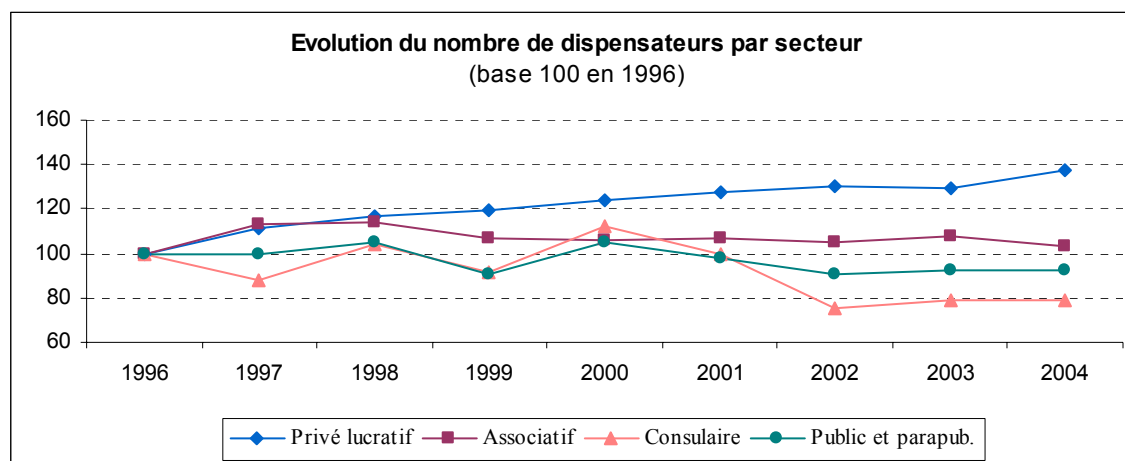
Il apparaît que le secteur privé lucratif représente 69,4% des organismes de formation, le secteur associatif 24,2%, les secteurs publics et parapublics 4,1%, consulaires 1,1% et entreprises 1,3%.

L'analyse de l'évolution globale de l'activité des dispensateurs de formation montre que le secteur privé lucratif s'accroît de façon significative entre 2003 et 2004 (+ 6,3%). Alors que les secteurs publics, parapublics et consulaires sont stables, le secteur entreprises semble en nette baisse (- 15,4%); le secteur associatif est également en diminution (- 4,1%).

Les secteurs en 2003 et 2004 et leur évolution

SECTEURS	2003	2004	EVOLUTION %
Public parapublic	72	72	0
Consulaire	19	19	0
Entreprises	26	22	- 15,4
Associatif	441	423	- 4,1
Privé lucratif	1140	1212	6,3
TOTAL	1698	1748	2,9

Source : DRTEFP – données issues du fichier des bilans pédagogiques et financiers de l'année 2004



Source : DRTEFP – données issues du fichier des bilans pédagogiques et financiers de l'année 2004 – traitement ORFE

Les dispensateurs de formation et leur part de marché

On peut constater que le secteur privé lucratif, qui regroupe la part la plus importante de l'offre de formation (69,4%), possède également la part des produits la plus significative (42,2%). Avec 24,2% des dispensateurs, le secteur associatif totalise 31,0% de part de marché. Les secteurs publics et parapublics (4,1%) détiennent 19,7% des produits. Le secteur consulaire (1,1%) représente 6,5% des financements et le secteur entreprises 0,6 %.

La répartition des dispensateurs de formation par statut détaillé et leur chiffre d'affaires en 2004

Statut juridique détaillé	Nombre d'organismes	Chiffres d'affaires (en milliers d'€)
OF relevant de l' Education nationale (GRETA, Universités ...)	13	14 957
OF sous tutelle ou dépendant d' autres ministères (santé, agriculture, ...)	47	17 149
Centres AFPA (hors commande publique et subventions de fonctionnement)	7	6 508
Autres catégories	5	166
Sous total secteur public et parapublic	72	38 780
Chambres de commerce et d' industrie	7	7 016
Chambres d' agriculture	6	1075
Chambres de métiers	6	4 677
Sous total secteur consulaire	19	12 768
Sous total secteur entreprise	22	1 200
Associations d' éducation populaire	58	8 545
Associations d' insertion économique et sociale	26	3 565
Autres catégories dont associations loi de 1901	339	48 900
Sous total secteur associatif	423	61 010
Sociétés anonymes, SARL	663	68 788
Structures unipersonnelles	175	5 991
Intervenants individuels	360	7 094
Autres catégories	14	1 137
Sous total secteur privé lucratif	1 212	83 010
Total dispensateurs de formation	1 748	196 768

Source : DRTEFP – données issues du fichier des bilans pédagogiques et financiers de l'année 2004 – traitement ORFE

Les financements

Un chiffre d'affaires en progression de 6,6 %

Les financeurs de la formation professionnelle continue sont :

- Les entreprises, pour la formation de leurs salariés, dont ceux en contrat en alternance, et pour la formation des travailleurs privés d'emploi ;
- Les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) au titre du plan de formation, de l'alternance, du congé individuel de formation, du fonds d'assurance formation des non salariés
- Les pouvoirs publics, pour la formation de leurs agents, en provenance des instances européennes, de l'Etat, de la Région, et les autres
- Les particuliers, qui financent eux-mêmes leur formation
- Les autres produits : exportation de formation, vente d'outils pédagogiques, produits exceptionnels, ...

Les origines de financement de la formation professionnelle

Les organismes de formation ont drainé au cours de l'année 2004 un flux financier s'élevant à 196 768 000 euros¹, soit une progression de 6,6% par rapport à l'exercice 2003. Les financements proviennent, pour plus de la moitié d'entre eux, des entreprises (35,3%) et des OPCA (16,7%). Les pouvoirs publics financent à hauteur de 37,6%, les particuliers 5,2% et les autres produits représentent 5,1% des financements.

Les financements, quelle qu'en soit l'origine, sont en augmentation de façon globale avec une tendance moindre pour les entreprises.

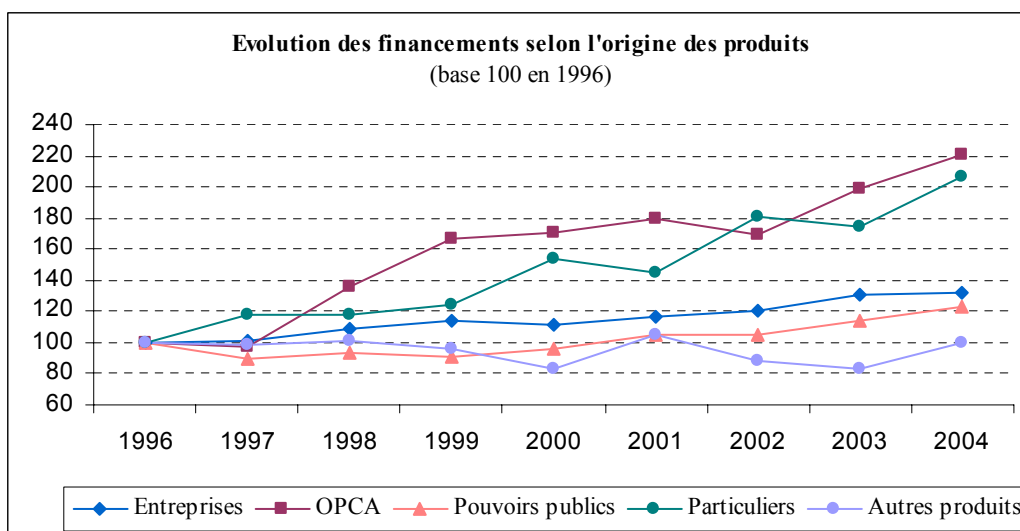
Les types de financeurs en 2003 et 2004 et leur évolution

(en milliers d'euros)

FINANCEMENTS	2003	2004	EVOLUTION %
Entreprises	69 053	69 466	0,6
O P C A	29 644	32 932	11,0
Pouvoirs publics	68 745	73 949	7,6
Particuliers	8 723	10 296	18,0
Autres produits	8 471	10 125	19,5
TOTAL	18 4636	196 768	6,6

Source : DRTEFP – données issues du fichier des bilans pédagogiques et financiers de l'année 2004

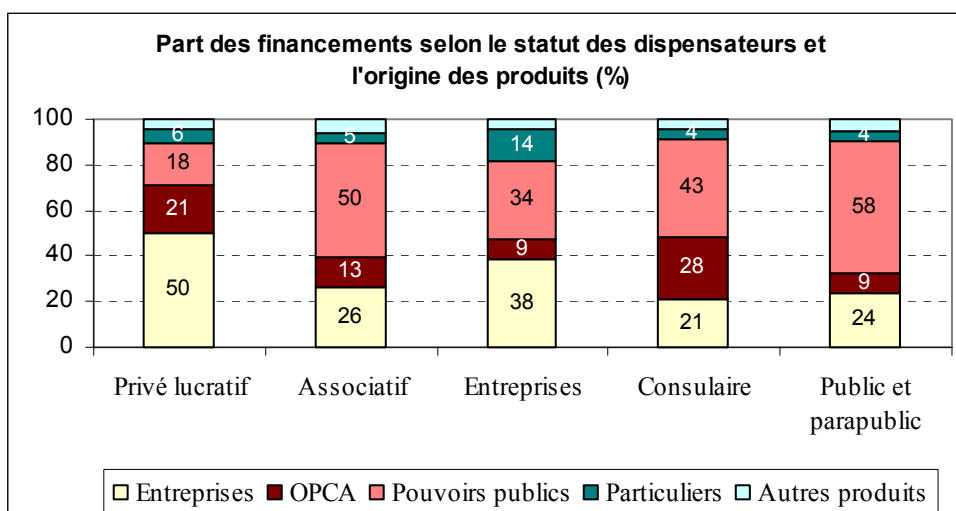
¹ Hors sous-traitance entre organismes de formation, qui représente en masse financière 13 979 000 euros.



Source : DRTEFP – données issues du fichier des bilans pédagogiques et financiers de l'année 2004 – traitement ORFE

Qui finance qui ?

Le croisement entre le statut de l'organisme de formation et le type de financeur laisse apparaître une multiplicité des financements, quel que soit le type de dispensateur. Par exemple, 50% des financements des organismes privés à but lucratif proviennent des entreprises, 21% des OPCA et 18% des pouvoirs publics.



Source : DRTEFP – données issues du fichier des bilans pédagogiques et financiers de l'année 2004 – traitement ORFE

Ancienneté et activité principale des dispensateurs de formation

42% des organismes de formation ont une ancienneté sur le marché de la formation de 3 à 10 ans et 27% environ se situent entre 10 et 20 années. Cependant 9% ont plus de 20 ans et 7 % moins d'un an. Globalement 64% ont entre 1 à 10 années d'ancienneté et 36% ont entre 10 et 20 ans. On constate que les organismes de moins de 10 années ont une part de marché de 35,8%, les organismes de 10 à 20 ans et plus ont une part de 64,2%.

Le nombre de dispensateurs de formation ayant comme activité principale la formation professionnelle continue et dont le chiffre d'affaires dépasse 150 000 euros pour l'année 2004 est de 257, soit 13,6% rapporté au nombre total de dispensateurs actifs.

Les publics et les stages de formation

Le nombre de stagiaires en hausse de 11,3 %

Les stagiaires de la formation professionnelle continue

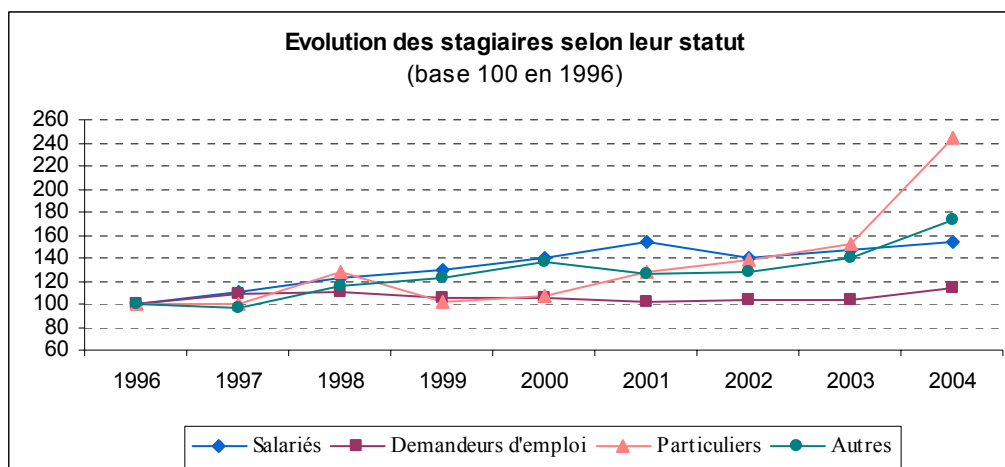
476 347 stagiaires ont été formés par les organismes de formation en région Centre au cours de l'année 2004 soit, si on considère l'année 2003, une augmentation de 11,3%, pour un volume d'heures-stagiaires de 26 995 000. Les stagiaires sont essentiellement des salariés (64,2%), les demandeurs d'emploi représentant 12,0% des stagiaires, les particuliers 9,1% et les autres types de publics 14,6% (dirigeants non salariés, bénévoles...).

Les catégories de publics en 2003 et 2004 et leur évolution

Type de stagiaires	2003	2004	Evolution %
Salariés	292 899	305 651	4,3
Demandeur. d'emploi	52 236	57 534	10,0
Particuliers	26 922	43 398	61,2
Autres	55 907	69 764	24,7
TOTAL	427 964	476 347	11,3

Source : DRTEFP – données issues du fichier des bilans pédagogiques et financiers de l'année 2004

On constate une augmentation du nombre de stagiaires avec une progression significative pour les particuliers² (+ 61,2%) ainsi que les autres stagiaires tels que les artisans, commerçants, agriculteurs, chefs d'entreprise et bénévoles (+ 24,7%).

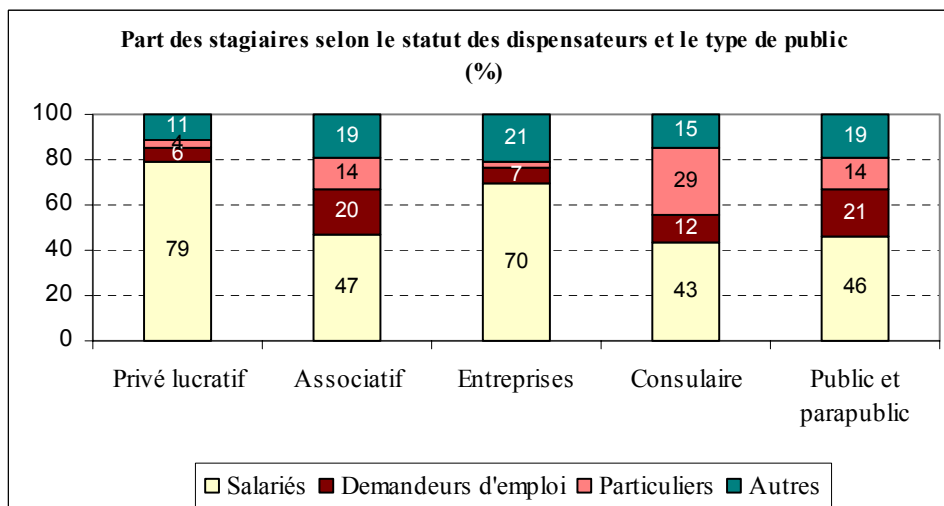


Source : DRTEFP – données issues du fichier des bilans pédagogiques et financiers de l'année 2004 – traitement ORFE

² Le plus gros dispensateur de formation aux particuliers (de l'ordre de 4 000 stagiaires annuels) était absent des BPF de l'année 2003 pour des raisons de formalités administratives. On observe cependant une forte hausse des stagiaires finançant eux même leur formation en 2004, en région comme au niveau national. Ce phénomène peut être mis en relation avec le développement de certaines spécialités de formation (cf. page 17).

Qui forme qui ?

Le graphique ci-dessous, dans lequel figure le croisement entre le statut de l'organisme de formation et la catégorie de stagiaires, montre que les dispensateurs ne sont pas spécialisés dans un seul type de public. Ainsi, 47% des stagiaires formés dans les organismes associatifs sont des salariés, 20% des demandeurs d'emploi, 14% des particuliers et 19% relèvent des autres catégories.

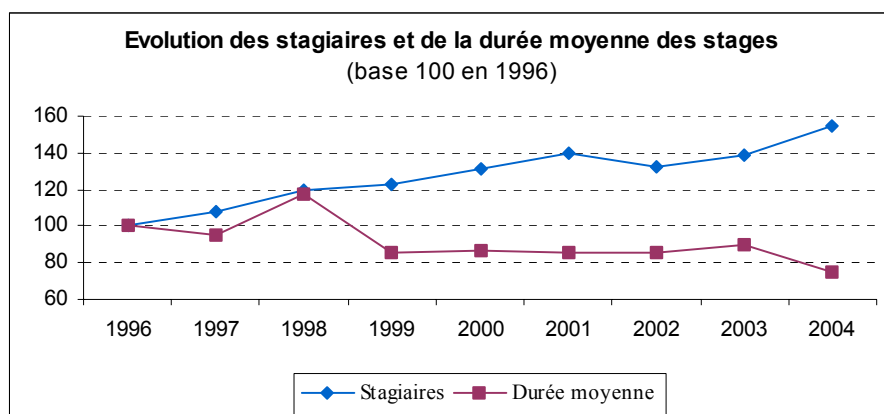


Source : DRTEFP – données issues du fichier des bilans pédagogiques et financiers de l'année 2004 – traitement ORFE

La durée moyenne des formations

Le nombre total des heures-stagiaires est de 26 995 000 en 2004 ; 48,3% d'entre elles sont dispensées à des salariés, 28,2% à des demandeurs d'emploi, 15,0 % à des particuliers et 8,5 % à d'autres catégories de publics.

Les heures-stagiaires sont dispensées majoritairement par le secteur privé lucratif à hauteur de 43,1% du volume global, le secteur associatif représentant 26,2%, le secteur public et parapublic 24,9 %, le secteur consulaire 5,4% et le secteur entreprise 0,4%.



Source : DRTEFP – données issues du fichier des bilans pédagogiques et financiers de l'année 2004 – traitement ORFE

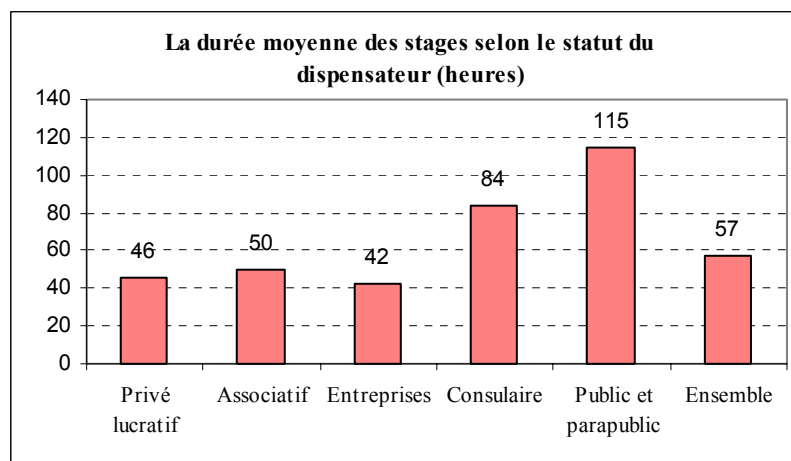
La durée moyenne des actions de formation est en forte baisse en 2004 avec 56,7 heures, alors qu'elle s'élevait à 67 heures en 2003, soit une baisse de 10,3 heures. On constate que la durée moyenne de formation pour les demandeurs d'emploi est la plus élevée (132,7 heures) avec celle des particuliers (93,3 heures), alors qu'elle n'est que de 42,7 heures pour les salariés et de 32,8 heures pour les autres types de stagiaires de formation. Cette répartition est quasiment la même que celle de l'année 2003 même si elle diminue légèrement, toutes catégories confondues.

Durée moyenne des formations (en heures) selon les publics en 2003 et 2004 et son évolution

Durée moyenne	2003	2004	Evolution %
Salariés	53	42,7	-10,3
Demandeurs d'emploi	142	132,7	-9,3
Particuliers	121	93,3	-27,7
Autres	45	32,8	-12,2
TOTAL	67	56,7	-10,3

Source : DRTEFP – données issues du fichier des bilans pédagogiques et financiers de l'année 2004

La durée des stages varie selon la catégorie des dispensateurs, allant de 42 heures pour le secteur entreprises à 115 heures en moyenne pour les stages dispensés par les organismes publics et parapublics.



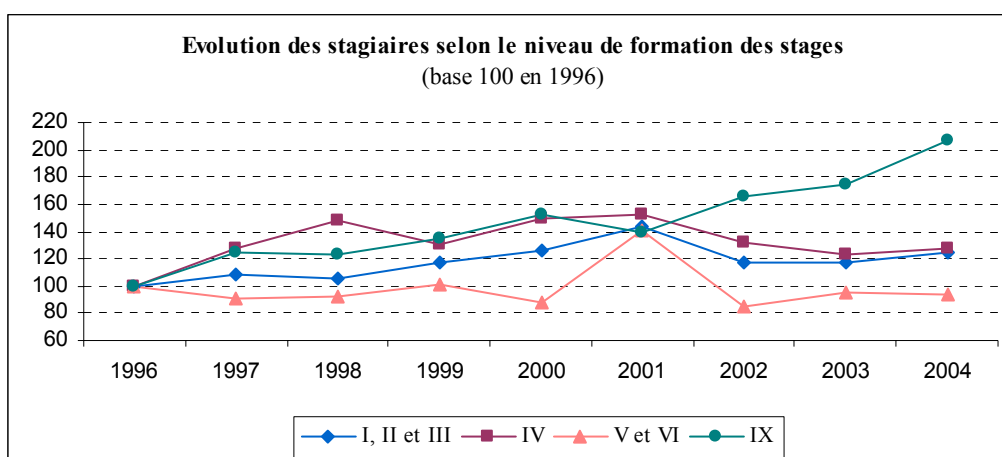
Source : DRTEFP – données issues du fichier des bilans pédagogiques et financiers de l'année 2004 – traitement ORFE

Les niveaux de formation des stages

Parmi les stagiaires accueillis en formation, le niveau IX (sans référence, concerne les stages d'entretien et de perfectionnement des connaissances) est largement représenté tout secteur confondu avec 62,2% du public en formation. C'est le seul niveau qui progresse depuis 2001. Le niveau V (BEP, CAP, CFPA) représente 11,5%, le niveau IV (BTn, BT, BP ou BM) 9%, le niveau III (BTS, DUT, ou DEUG) 7,7%, le niveau I-II égal ou supérieur à la licence 5,7%, et le niveau VI (fin de scolarité) 4,0%.

Ventilation des stagiaires selon le niveau de formation des stages

Niveau de formation	2003	2004	Évolution
I et II	25 666	27 357	6,6
III	34 871	36 504	4,7
IV	41 132	42 734	3,9
V	54 023	54 623	1,1
VI	21 205	18 719	-11,7
IX	251 073	296 139	17,9
Total	427 970	476 076	11,2



Source : DRTEFP – données issues du fichier des bilans pédagogiques et financiers de l'année 2004 – traitement ORFE

Les niveaux de formation

I et II : Formation de niveau égal ou supérieur à celui de la licence ou des écoles d'ingénieurs.

III : Formation du niveau de brevet de technicien supérieur (BTS) ou d'un diplôme des instituts universitaires de technologie (DUT) et de fin du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur (DEUG).

IV : Formation de niveau équivalent à celui du baccalauréat technique ou de technicien (BTn), du brevet de technicien (BT), du brevet professionnel (BP) ou du brevet de maîtrise (BM).

V : Formation équivalente à celui du brevet d'études professionnelles (BEP) ou du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et par assimilation du certificat de formation professionnelle des adultes (CFPA) 1^{er} degré.

VI : Formation fin de scolarité obligatoire.

IX : Formation impossible à définir par référence aux niveaux précédents. Il s'agit de stages d'entretien et de perfectionnement des connaissances dans les domaines non limitatifs suivants : langues étrangères, formations psychologiques, ateliers éducatifs, formations familiales, civiques et sociales, expression écrite et orale, etc.

Les spécialités de formation

Parmi les spécialités de formation les plus représentatives en région Centre l' « informatique, traitement de l'information, réseaux de transmissions des données » et « la sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité) » sont les deux spécialités de formation qui accueillent le plus grand nombre de stagiaires, avec un poids respectif de 11,5% et 10,0%.

Les spécialités « secrétariat, bureautique », « commerce et vente », « spécialités plurivalentes des services aux personnes », « santé », « développement des capacités d'orientation, d'insertion, ou de réinsertion », « transport, manutention, magasinage » et « développement des capacités comportementales et relationnelle » représentent un poids variant de 4 à 5 %.

Les principales spécialités de formation selon le nombre de stagiaires

Tendances d'évolution 2003/2004 et durée moyenne des stages

Spécialités de formation	2 004	Évolution 2003/2004	Durée moyenne
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données	54 923	↑	47 H
Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)	48 009	↑	17 H
Secrétariat, bureautique	24 856	↓	53 H
Commerce, vente	24 590	↑	56 H
Spécialités plurivalentes des services aux personnes	24 357	↑	65 H
Santé	22 233	↓	128 H
Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion	21 943	↓	57 H
Transports, manutention, magasinage	18 316	↑	76 H
Développement des capacités comportementales et relationnelles	16 274	↑	60 H
Vie familiale, vie sociale et autres formations au développement personnel	11 871	↑	16 H
Ensemble	476 347		57 H

Source : DRTEFP – données issues du fichier des bilans pédagogiques et financiers de l'année 2004 – traitement ORFE

La plus forte progression des effectifs formés en 2004 concerne la première spécialité de formation en région : « informatique, traitement de l'information ». Le nombre de stagiaires a aussi fortement augmenté dans les « spécialités plurivalentes des services aux personnes » et la « sécurité des biens et des personnes » (hausse supérieure à 10 000 stagiaires). En revanche, les stagiaires sont moins nombreux à suivre des formations dans les spécialités « secrétariat, bureautique », « santé » et « développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion » (baisse comprise entre 5 000 et 10 000 stagiaires).

Les intervenants

Près de 6 000 formateurs salariés en région Centre

Les formateurs selon la nature de leur contrat de travail

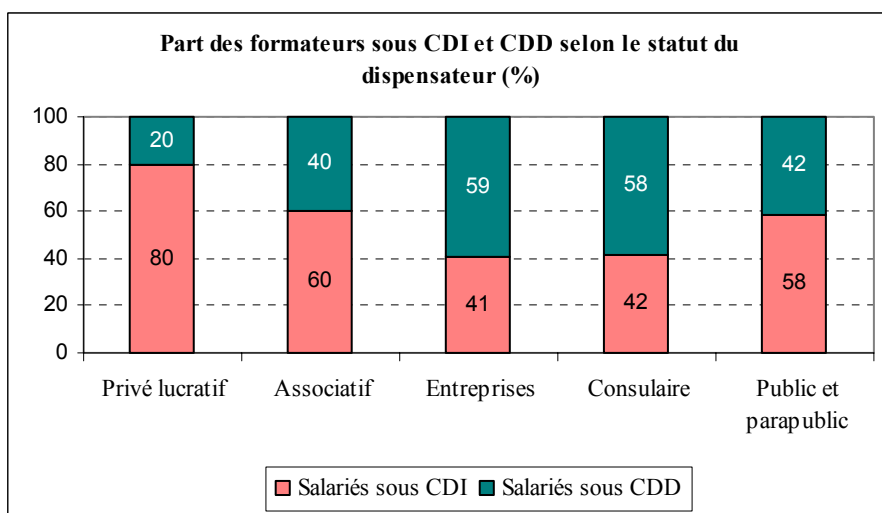
5 943 formateurs salariés sont intervenus au cours de l'année 2004, dont 4 008 (67,4%) en contrat à durée indéterminée, et 1 935 (32,6%) en contrat à durée déterminée. A ces formateurs salariés, il convient d'ajouter les formateurs exerçant des prestations de formation occasionnelles ou dans le cadre du bénévolat.

Le nombre de formateurs progresse de 13,5% par rapport à l'année 2003. Les salariés en contrat de travail à durée indéterminée (CDI) augmentent deux fois plus que ceux en contrat de travail à durée déterminée (CDD).

Les principales spécialités de formation selon le nombre de stagiaires

Formateurs	2003	2004	Évolution (%)
Salariés sous CDI	3 458	4 008	15,9
Salariés sous CDD	1 778	1 935	8,8
Ensemble	5 236	5 943	13,5

La majorité des intervenants relève d'organismes de formation privés (73%, dont 38% concernent les associations et 35% le secteur privé lucratif). Le secteur public et parapublic regroupe 21,2% des formateurs, le secteur consulaire 4,9% et le secteur des entreprises 0,9%. 8 formateurs sur 10 qui travaillent pour les dispensateurs privés lucratifs sont des salariés en contrat à durée indéterminée, contre 58% pour les organismes publics et parapublics.



Source : DRTEFP – données issues du fichier des bilans pédagogiques et financiers de l'année 2004 – traitement ORFE

La localisation de l'offre de formation en région Centre

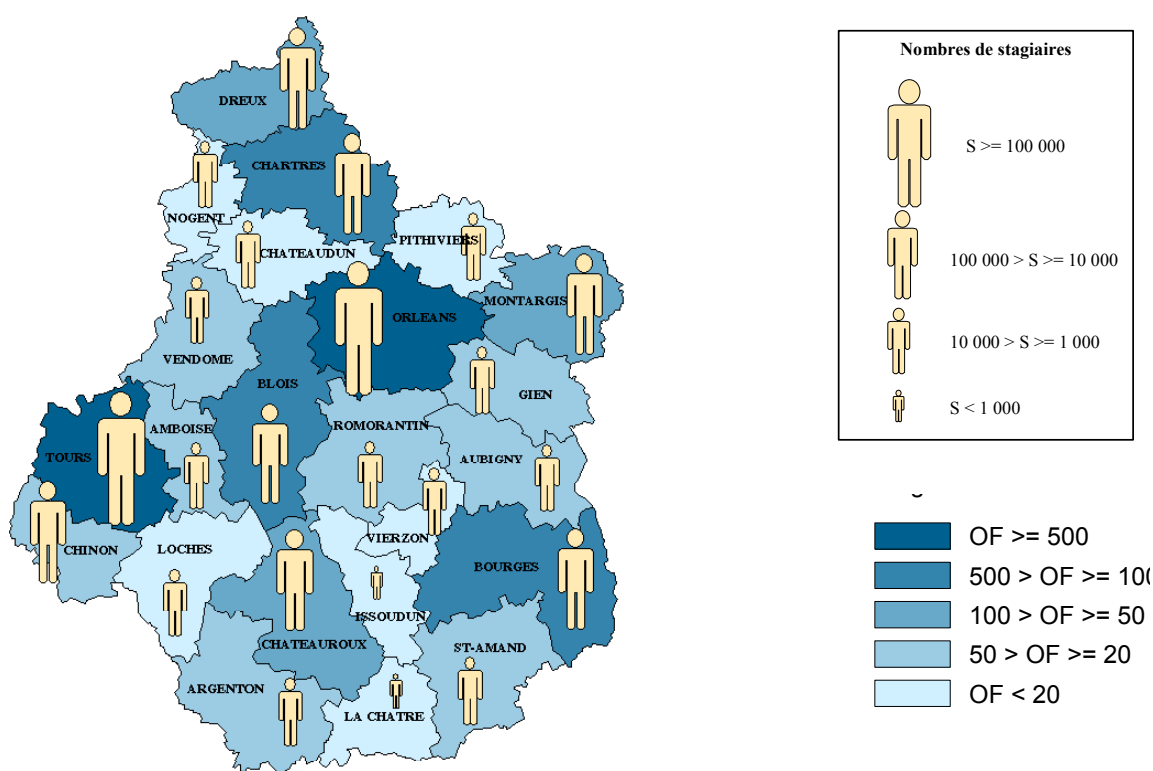
Une répartition inégale sur le territoire régional

L'offre de formation dans les zones d'emploi

Deux zones d'emploi concentrent à elles seules la moitié des dispensateurs de formation de la région : Tours (26 % des organismes et des stagiaires) et Orléans (25 % des organismes, 28 % des stagiaires).

Loin derrière, les zones de Chartres, Blois et Bourges comptent chacune plus d'une centaine de dispensateurs et moins de 10 % des stagiaires. Celles de Dreux, Châteauroux et Montargis ont entre 50 et 100 organismes de formation. Les zones qui comptent moins de 20 dispensateurs sont nombreuses : Nogent le Rotrou, Châteaudun, Pithiviers, Vierzon, Loches, Issoudun et La Châtre. Ces deux dernières zones ont accueilli moins de 1 000 stagiaires de la formation professionnelle en 2004.

La ventilation des stagiaires et des organismes de formation selon les zones d'emploi de la région Centre



Source : DRTEFP - données issues du fichier des bilans pédagogiques et financiers de l'année 2004 - traitement ORFE

